

COMPTE-RENDU **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DE LA COMMUNE DE PUSEY**

SÉANCE DU 07 DECEMBRE 2018

Délibérations n°01 à 16

Date de convocation : 29/11/2018

Date d'affichage : 10/12/2018

Nombre de conseillers :

en exercice : 17

présents : 12

votants : 17

L'an deux mille dix-huit, le sept du mois de décembre, le Conseil Municipal de Pusey s'est réuni à 18 H 30, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de René REGAUDIE, Maire, après convocation légale adressée le 29 Novembre 2018.

Conseillers présents :

René REGAUDIE, Marie-Christine MOINOT, Pierre CLERC, Jean-Jacques POLIEN, Patrice MANTION, Sandra VIENNET, Gaston VUILLEMOT, Daniel FRANCHI, Marie-Jeanne SAUGET, Philippe BANET, Patrick REYNOUD, Gaëlle DE JÉSUS.

Conseillers absents excusés :

Monsieur Christophe DAMPENON et Mesdames Myriam CHARPIN-CORDUANT, Marie-Andrée GALLECIER, Béatrice PAOLIN, Annick MOUILLET.

Conseillers représentés :

Monsieur Christophe DAMPENON a donné procuration à Monsieur René REGAUDIE.

Madame Myriam CHARPIN-CORDUANT a donné procuration à Madame Sandra VIENNET.

Madame Marie-Andrée GALLECIER a donné procuration à Monsieur Patrice MANTION.

Madame Béatrice PAOLIN a donné procuration à Monsieur Pierre CLERC.

Madame Annick MOUILLET a donné procuration à Monsieur Patrick REYNOUD.

Madame Marie-Christine MOINOT a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces formalités remplies, Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour et ouvre la séance.

1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE (Délibération n°01) :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de Pusey de bien vouloir approuver le compte-rendu de la dernière séance plénière du 06 Juillet 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal de Pusey en date du 5 Octobre 2018.

2/ RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2017 : Ingénierie 70 (Délibération n°02) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la communication faite par Ingénierie 70 de son rapport d'activité pour l'année 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

PREND ACTE de la communication faite par Ingénierie 70 de son rapport d'activité pour l'année 2017.

3/ Avis sur les dérogations exceptionnelles à l'interdiction du travail le dimanche accordées par Monsieur le Maire au titre de l'année 2019 et ce, en application de la loi Macron. (Délibération n°03) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le titre III de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite Loi Macron, a largement modifié, en l'assouplissant, le régime des exceptions au repos dominical des salariés.

Parmi ses dispositions, la mesure phare est celle relative aux dérogations au repos dominical autorisées par le maire.

Cette Loi a pour objectif de faciliter l'ouverture dominicale des commerces en simplifiant l'ensemble des dispositifs qui l'encadrent. Deux principes sont introduits. Le premier, c'est que tout travail le dimanche doit donner droit à une compensation salariale. Le second, c'est qu'en l'absence d'accord des salariés, via un accord de branche, d'entreprise ou de territoire, le commerce ne peut pas ouvrir (dans les entreprises de moins de 11 salariés, cet accord sera soumis à référendum). Ces deux principes sont complémentaires et destinés à faciliter le dialogue social pour l'ouverture dominicale des commerces.

Comme le prévoit l'article L.3132-3 du code du travail : « Dans l'intérêt des salariés, le repos hebdomadaire est donné le dimanche ».

Jusqu'à l'intervention de la Loi Macron, le Maire pouvait, toutefois, décider dans les établissements de commerce de détail non alimentaires où le repos hebdomadaire est normalement donné le dimanche, la suppression de ce repos jusqu'à 5 dimanches par an.

À compter de 2016, cette Loi a porté de 5 à 12 au maximum le nombre des « dimanches du maire ». La liste doit être arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante.

L'arrêté du maire qui fixe le nombre de dimanche doit être pris après consultation des organisations d'employeurs et de salariés intéressés, mais aussi, ce qui est nouveau :

- après avis simple émis par le Conseil municipal,
- et, lorsque le nombre de dimanches excède le nombre de 5, après consultation de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dont la commune est membre (à savoir la C.A.V.) qui doit rendre un avis conforme. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La dérogation ayant un caractère collectif, elle bénéficie à l'ensemble des commerçants de détails pratiquant la même activité dans la commune et non à chaque magasin pris individuellement.

Monsieur le Maire propose le calendrier suivant pour l'année 2019 concernant les établissements de commerce de détail :

- Dimanche 13 janvier (soldes d'hiver),
- Dimanche 20 janvier (soldes d'hiver),
- Dimanche 30 juin (soldes d'été),
- Dimanche 7 juillet (soldes d'été),
- Dimanche 14 juillet (soldes d'été),
- Dimanche 1er septembre (rentrée scolaire),
- Dimanche 8 septembre (rentrée scolaire),
- Dimanche 1er décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 8 décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 15 décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 22 décembre (fêtes de fin d'année),
- Dimanche 29 décembre (fêtes de fin d'année).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DONNE UN AVIS FAVORABLE sur le calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales comme ci-dessus décrit.

4/ Embellissement : Concours des maisons fleuries 2018. (Délibération n°04) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commission Communale « Manifestations Fleurissement Illuminations » a décidé de récompenser les maisons les mieux fleuries en 2018.

Les propositions de la Commission portent sur :

- la délivrance d'un « Chèque cadeau » à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE d'une valeur de 50,00 €uros ;
- la délivrance d'un diplôme.

Il convient donc de statuer sur les récompenses à mettre en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

MET EN PLACE un système de « Chèque cadeau » d'une valeur nominale de 50 €uros à valoir chez Monsieur Philippe ROUSSELLE de Pusey pour les lauréats du concours des maisons fleuries 2018.

DELIVRE un diplôme pour chacun des lauréats.

5/ Lotissement « Près Du Riolut » : Estimatifs et choix du maître d'œuvre. (Délibération n°05) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°03 du 02 Février 2018, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé de créer un lotissement appelé « Près du Riolut » avec l'acquisition d'environ 49 ares de la parcelle cadastrée AL n°221 pour un montant forfaitaire de 100 000,00 €uros au bénéfice de l'indivision COURTOIS.

Cette acquisition a été faite et l'assiette du lotissement « Près du Riolut » est la suivante :

ASSIETTE LOTISSEMENT / PARCELLAIRE		
Section	N°	Superficie
AL	499	4 879 m ²
AL	500	14 m ²
AL	501	6 m ²
AL	502	3 m ²
AL	503	110 m ²
AL	504	79 m ²
TOTAL :		5 091 m²

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a rencontré dernièrement l'entreprise BC2i pour laquelle il lui a été demandé d'établir une proposition d'honoraires pour la mission complète de maîtrise d'œuvre.

BC2i a fait les propositions suivantes :

Mission ingénierie Lotissement « Près du Riolut » Aménagement Rue Henri Athey	Montants H.T.
Mission de Maîtrise d'Œuvre Comprenant : AVP : 30,00 % PRO : 15,00 % ACT : 15,00 % DET : 37,00 % AOR : 3,00%	5 000,00 € (forfait sur la base d'une enveloppe de travaux de 105 000 € HT)
COUT TOTAL :	5 000,00 €

Mission ingénierie Lotissement « Près du Riolo » Réseaux / Concessionnaires/ Parcellaire	Montants H.T.
Forfait :	900,00 €
COUT TOTAL :	900,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

CHOISIT BC2i comme maître d'œuvre pour les travaux ci-dessus décrits ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les 2 conventions de maîtrise d'œuvre avec BC2i ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la consultation des travaux conformément à l'article 28 du CMP ainsi que la passation des marchés, leurs signatures et des avenants éventuels ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

6/ SIED 70 : Convention de mutualisation des certificats d'économie d'énergie. (Délibération n°06) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que les collectivités publiques (désignées par l'article L 221-7 du Code de l'Énergie) peuvent obtenir des CEE à partir d'opérations d'économies d'énergie réalisées sur leur propre patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences. N'étant pas soumises à obligations d'économies d'énergie, elles ont néanmoins la possibilité d'en détenir, et sont dénommées à ce titre « Éligibles ».

Le Bénéficiaire et le SIED 70 sont éligibles. La constitution des dossiers et le dépôt des certificats auprès du PNCEE peuvent être effectués de façon regroupée, les collectivités éligibles désignant l'une d'entre elles en tant que dépositaire commun.

Résolument engagé en faveur de la collecte et de la valorisation financière des Certificats d'Économie d'Énergie issus d'actions réalisées par les collectivités haut-saônoises, le SIED 70 recueille depuis 2014 leurs dossiers de travaux en vue d'obtenir des CEE. En 2014, le Bureau Syndical a adopté une démarche consistant à promouvoir et à organiser cette valorisation.

Monsieur le Maire propose donc de passer une convention avec le SIED 70 pour mutualiser les CEE de la Commune de Pusey.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la convention de mutualisation des certificats d'économie d'énergie proposée par le SIED 70 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ce dossier.

7/ Sécheresse 2018 : Exonération fermage baux ruraux communaux. (Délibération n°07) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que devant la sécheresse persistante et ses conséquences sévères pour l'agriculture en Haute-Saône, l'État a mis en place des actions locales et nationales pour accompagner la profession agricole dans cette période très difficile et notamment une mesure de dégrèvement généralisée des taxes foncières sur le foncier non bâti à hauteur de 40 % pour les terrains en nature de cultures et de prairies.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Pusey loue des terrains agricoles communaux au titre des « baux ruraux ».

Afin d'accompagner les exploitants agricoles victimes de ces événements climatiques, Monsieur le Maire propose d'exonérer le paiement des fermages 2018 pour les baux ruraux communaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EXONERE le paiement des fermages 2018 pour les baux ruraux communaux

8/ Lotissement « Près du Riolut » : Prix de vente des parcelles. (Délibération n°08) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°03 en date du 02 Février 2018, le Conseil Municipal de Pusey avait décidé de créer un lotissement communal appelé « Près du Riolut » et que l'ensemble des écritures comptables seront retracées dans un budget annexe au budget communal appelé « Lotissement Près en Riolut » avec assujettissement à la TVA sur l'ensemble des opérations.

Les terrains ont été achetés, le Maître d'Œuvre choisi et la consultation pour les travaux va être lancée.

L'essentiel des éléments du lotissement communal « En l'Echelotte » sont donc réunis.

L'assiette du lotissement « Près du Riolut » est la suivante :

ASSIETTE LOTISSEMENT / PARCELLAIRE		
Section	N°	Superficie
AL	499	4 879 m ²
AL	500	14 m ²
AL	501	6 m ²
AL	502	3 m ²
AL	503	110 m ²
AL	504	79 m ²
TOTAL :		5 091 m²

Il est prévu un découpage du lotissement en 5 parcelles d'une superficie unitaire d'environ 1 000 m² pour un total de 5 091m².

Le chiffrage du coût du lotissement est estimé à 267.160,00 € TTC dont 100.000,00 € sont consacrés à l'achat des terrains.

À la vue de ce chiffrage, il convient donc de déterminer le prix de vente des parcelles sachant que la TVA sera à appliquer sur « la marge ».

La TVA « à collecter » sur les ventes s'élèvera donc à 27.860,00 €.

Il en découle que le prix de vente des parcelles s'élèvera à 52,48 € TTC/m² (soit 47,00€ HT/M²).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE l'estimatif du lotissement communal « Près du Riolut » ;

FIXE le prix de vente des 5 parcelles du lotissement communal « Près du Riolut » à 52,48 € TTC/m² (soit 47,00 € HT/M²) à la vue des éléments pris en compte comme ci-dessus énoncés pour la notion de TVA à la marge ;

DESIGNE le bureau Pierre BOFFY – sis 2 Rue René Hologne à Vesoul – comme géomètre pour le découpage parcellaire du lotissement communal « Près du Riolut » ;

DECIDE que les frais d'actes liés à la vente des terrains sont à la charge des acquéreurs ;

DESIGNE la SCP Christophe PERROS, Lucie CUSENIER & Sylvie SCHMITT – sise 12 Rue du Docteur Noël Courvoisier à Vesoul – comme notaires pour la rédaction des actes notariés de cession des parcelles du lotissement « Près du Riolut » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes de cession des parcelles du lotissement « Près du Riolut » en ces termes

9/ Budget Communal : Décision Modificative n°02. (Délibération n°09) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2018.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2018	D.M. n°2
NON AFFECTE				
040 / 198	Neutralisa° des amts des subv°	N/A	5 500.00 €	+ 31 000.00 €
27 / 27638	Avance lot. « Près du Riolut »	N/A	104 000.00 €	+ 1 000.00 €
OPERATION 1002 - BATIMENTS				
23 / 23134	Divers travaux sur les bâtiments	1002	16 500.00 €	+ 42 000.00 €
OPERATION 1004 - VOIRIE				
20 / 204151102	Réseau élec - Rue C. Neuve +	1004	25 000.00 €	- 8 000.00 €
21 / 2153303	Réseau télécom - Rue C. Neuve +	1004	17 500.00 €	+ 2 000.00 €
21 / 2153804	Réseau écl. pub. - Rue C. Neuve +	1004	29 000.00 €	- 4 000.00 €
23 / 231511	Travaux - Voirie diverses rues	1004	98 500.00 €	+ 30 000.00 €
23 / 231527	Travaux - Rue C. Neuve	1004	90 000.00 €	+ 19 000.00 €
TOTAL :				+ 113 000.00 €

RECETTES INVESTISSEMENT				
Imputation	Libellé	OPERATION	CREDITS 2018	D.M. n°2
NON AFFECTE				
040 / 28041511	Amt subv. biens mobiliers	N/A	5 500.00 €	+ 31 000.00 €
10 / 10226	Taxe d'Aménagement	N/A	210 500.00 €	+ 82 000.00 €
TOTAL :				+ 113 000.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°2
042 / 6811	Dotation aux amortissements	5 500.00 €	+ 31 000.00 €
042 – OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS			+ 31 000.00 €
TOTAL :			+ 31 000.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°2
042 / 7768	Neutralisa° des amts des subv°	5 500.00 €	+ 31 000.00 €
042 – OPERATION D'ORDRES ENTRE SECTIONS			+ 31 000.00 €
TOTAL :			+ 31 000.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée.

10/ Budget Lotissement « Près du Riolut » : Décision Modificative n°02. (Délibération n°10) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2018.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°2
040 / 3351	Stock de terrains en cours	195 000.00 €	+ 44 300.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS			+ 44 300.00 €
		TOTAL :	+ 44 300.00 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°2
16 / 1641	Emprunt	91 000.00 €	+ 43 300.00 €
16 / 16878	Avance Budget communal	104 000.00 €	+ 1 000.00 €
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			+ 44 300.00 €
		TOTAL :	+ 44 300.00 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°2
011 / 6045	Études, prestations, (MO)	10 000.00 €	- 2 000.00 €
011 / 605	Travaux de viabilisation	75 000.00 €	+ 54 300.00 €
011 / 608	Frais accessoires	5 000.00 €	- 3 000.00 €
011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL			+ 49 300.00 €
66 / 66111	Intérêts des emprunts	5 000.00 €	- 5 000.00 €
66 – CHARGES FINANCIERES			- 5 000.00 €
043 / 608	Frais accessoires	5 000.00 €	- 5 000.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRES A L'INT. DE LA SECTION			- 5 000.00 €
		TOTAL :	+ 39 300.00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°2
040 / 71355	Variations en cours de production	195 000.00 €	+ 44 300.00 €
040 – OPERATIONS D'ORDRES ENTRE SECTIONS			+ 44 300.00 €
043 / 796	Transferts de charges	5 000.00 €	- 5 000.00 €
043 – OPERATIONS D'ORDRES A L'INT. DE LA SECTION			- 5 000.00 €
		TOTAL :	+ 39 300.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°2 comme ci-dessus retracée

11/ Budget Lotissement « En l'Echelotte » : Décision Modificative n°01. (Délibération n°11) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'ajuster les crédits ouverts lors du Budget Primitif 2018.

Les mouvements sont les suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°1
65 / 6522	Reversement d'excédents	111 467.89 €	+ 0.62 €
65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			+ 0.62 €
		TOTAL :	+ 0.62 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Imputation	Libellé	CREDITS 2018	D.M. n°1
75 / 7588	Autres produits de gestion courante	0.00 €	+ 0.62 €
75 – AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			+ 0.62 €
TOTAL :			+ 0.62 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la Décision Modificative n°1 comme ci-dessus retracée.

12/ Budget Lotissement « Près du Riolut » : Avance Budget Communal pour financement. (Délibération n°12) :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de l'examen et le vote des autorisations budgétaires pour l'exercice 2018, et plus précisément lors du vote des Décisions Modificatives n°01 et n°02 du Budget Communal et de son budget annexe « En Riolut », des crédits ont été ouverts pour que la Commune de Pusey puisse avancer des crédits budgétaires au budget du lotissement à hauteur de 105 000,00 €

Cette forme de prêt sert pour le moment à financer essentiellement l'acquisition des terrains.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à prêter sous forme d'avance du Budget Communal au Budget annexe « En Riolut » les besoins budgétaires de ce derniers dans la limite des crédits inscrits ;

APPROUVE que ce prêt sous forme d'avance se fera sans charges financières à supporter par le Budget annexe « En Riolut » ;

PRECISE que le remboursement de ce prêt sous forme d'avance se fera dès que le Budget annexe « En Riolut » lui permettra de façon budgétaire ;

PRECISE que le remboursement de ce prêt sous forme d'avance fera l'objet d'une dépense obligatoire au sein du Budget annexe « En Riolut ».

13/ Autorisation de crédits : Exercice 2019 (Délibération n°13) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les contraintes imposées par la Trésorerie, en ce qui concerne le paiement des dépenses d'investissement.

En effet, à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce jusqu'au vote du Budget Primitif 2019, la Commune ne pourra régler aucune dépense d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal de Pusey donnée à Monsieur le Maire.

La réglementation prévoit une autorisation à hauteur de 25 % des crédits inscrits lors de l'exercice précédent pour la section d'investissement (article L 1612-1 du CGCT).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE l'engagement et le règlement des dépenses d'investissement, à compter du 1^{er} janvier 2019, à hauteur de 25% des crédits ouverts au niveau de chaque chapitre ou opération pour l'exercice 2018, en marge des crédits reportés, et ce jusqu'au vote du budget primitif 2019 pour le Budget Communal en précisant les montants et affectation des crédits comme suit :

OPÉRATION (AFFECTATION)	CRÉDITS OUVERTS EXERCICE 2018	AUTORISATION DONNÉE (MONTANT)	
1001- ACQUISITION	8.000,00 €	25,00 %	2.000,00 €
1002 – BÂTIMENTS	280.000,00 €	25,00 %	70.000,00 €
1004 – VOIRIE	477.000,00 €	25,00 %	119.250,00 €
1006 – FORÊTS ET PLANTATION	19.000,00 €	25,00 %	4.750,00 €
1011 – SPORT, JEUNESSE	24.000,00 €	25,00 %	6.000,00 €

14/ Orientations budgétaires 2019. (Délibération n°14) :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient d'avoir une vision rétrospective et prévisionnelle de la situation financière de la Commune.

Les tableaux suivants permettent de mettre en évidence la situation saine du budget communal tout en maintenant la pression fiscale communale sans augmenter les taux communaux des impôts « ménage ».

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Ch. générales	204 451,40	201 836,53	221 274,42	252 431,26	270 000,00	270 000,00
Ch. de personnel	452 526,13	478 995,86	480 781,26	501 496,50	536 000,00	550 000,00
Ch. de ges° cour	108 658,55	96 521,07	98 602,77	96 351,26	108 000,00	105 000,00
Ch. except.	0,00	0,00	0,00	8 160,00	0,00	0,00
TOTAL :	765 636,08	777 353,46	800 658,45	858 439,02	914 000,00	925 000,00

En italique, prévisions fortes pour les dépenses.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
POSTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Pdts des services	31 393,13	112 363,02	48 122,19	48 228,55	38 000,00	40 000,00
Impôts et taxes	673 036,21	665 559,38	725 751,88	698 516,38	736 000,00	730 000,00
Dota° et particip	304 711,63	297 852,53	220 697,58	207 174,52	180 000,00	160 000,00
Pdts ges° cour	46 735,56	57 989,46	84 389,32	84 279,13	185 000,00	80 000,00
Pdts except	18,79	111,23	12,25	8 571,98	0,00	0,00
TOTAL :	1 055 535,12	1 133 875,62	1 078 968,22	1 046 770,56	1 139 000,00	1 010 000,00

En italique, prévisions faibles pour les recettes.

ANNUITE DE LA DETTE						
POSTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Capital	115 141,33	100 144,14	83 270,25	83 220,81	103 622,66	103 795,46
Intérêts	31 722,22	26 727,51	22 811,31	12 036,86	12 334,41	12 061,61
TOTAL :	146 034,99	126 871,65	106 081,56	95 257,67	115 957,07	115 857,07

EPARGNE BRUTE (RECETTES FCT – DEPENSES FCT – ANNUITE DE LA DETTE)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF BRUTE	+ 143 034,99	+ 229 650,51	+ 172 228,21	+ 93 073,87	+ 109 042,93	- 30 857,07

REPORT DES EXCEDENTS NETS CUMULES EXERCICE PRECEDENT						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Résultats N-1	+ 161 965,17	+ 217 988,03	+ 251 061,74	+ 242 837,61	+ 198 981,46	+ 93 024,39

EPARGNE NETTE (EPARGNE BRUTE + REPORT RESULTATS N-1)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF NETTE	+ 305 000,16	+ 447 638,54	+ 423 289,95	+ 355 911,48	+ 308 024,39	+ 62 167,32

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Non affecté	1 019,00	0,00	64 401,01	888 787,09	142 000,00	248 167,32
Acquisitions	14 664,07	2 506,10	3 279,10	3 734,16	7 000,00	
Bâtiments	90 794,85	165 156,65	99 444,68	118 066,81	75 000,00	
Voirie	145 105,24	48 078,96	381 538,69	437 139,97	470 000,00	
Forêt et planta°	10 386,20	8 899,75	7 861,61	12 362,46	19 000,00	
Lot. Vichard	0,00	15 969,60	0,00	0,00	0,00	
Sport, jeunesse	2 837,26	28 015,09	11 611,15	8 609,37	12 000,00	
TOTAL :	264 806,62	268 716,15	568 136,24	1 468 699,86	725 000,00	248 167,32

En italique, il s'agit de prospectives.

RECETTES D'INVESTISSEMENT						
POSTES	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Non affecté	95 830,06	57 821,85	58 826,67	1 029 194,13	460 000,00	166 000,00
Acquisitions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Bâtiments	0,00	0,00	0,00	7 671,00	0,00	0,00
Voirie	20 832,00	8 896,50	327 389,23	294 904,71	50 000,00	20 000,00
Forêt et planta°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Lot. Vichard	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sport, jeunesse	0,00	5 331,00	1 468,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL :	116 662,06	72 139,35	387 683,90	1 331 769,84	510 000,00	186 000,00

En italique, il s'agit de prévisions.

SOLDE INVESTISSEMENT						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL :	- 148 144,56	- 196 576,80	- 180 452,34	- 136 930,02	- 215 000,00	- 62 167,32

RESULTATS FIN D'EXERCICE (EPARGNE NETTE – SOLDE INVESTISSEMENT)						
	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL :	+ 156 855,60	+ 251 061,74	+ 242 837,61	+ 198 981,46	+ 93 024,39	0,00

TABLEAU D'EXTINCTION DE LA DETTE					
Année	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités	Répartition annuités		Variation Annuités
			Intérêts	Amortissement	
2014	816 986,83	146 864,25	31 722,92	115 141,33	- 349,23
2015	701 845,50	126 871,65	26 727,51	100 144,14	- 19 992,60
2016	601 701,36	106 081,56	22 811,31	83 270,25	- 20 790,09
2017	818 431,11	95 257,67	12 036,86	83 220,81	- 10 823,89
2018	935 210,30	115 957,07	12 334,41	103 622,66	+ 20 401,85
2019	831 587,61	115 857,07	12 061,61	103 795,46	- 100,00
2020	727 792,18	115 757,07	10 343,12	105 413,95	- 100,00
2021	622 378,23	115 657,07	8 582,32	107 074,75	- 100,00
2022	515 303,48	115 557,07	6 777,77	108 779,30	- 100,00
2023	406 524,18	115 457,07	4 928,08	110 528,99	- 100,00
2024	295 995,19	102 249,10	3 133,77	99 115,33	- 13 207,97
2025	196 879,86	89 690,43	1 901,91	87 788,52	- 12 558,67
2026	109 091,34	87 709,02	911,80	86 797,22	- 1 981,41
2027	22 294,12	22 472,12	181,59	22 290,53	- 65 236,90

TABLEAU DE REPARTITION DE LA DETTE						
Objet	Annuité 2014	Annuité 2015	Annuité 2016	Annuité 2017	Annuité 2018	Annuité 2019
Construction route forestière	697,77	697,77	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux "Lutte Inondations"	39 397,24	19 800,34	0,00	0,00	0,00	0,00
Travaux investissements 2001	36 370,93	36 370,93	36 370,93	0,00	0,00	0,00
Extension Groupe Scolaire	16 612,36	16 612,36	16 612,36	16 612,36	16 612,36	16 612,36
Maison des Associations Prêt Bon.	7 535,64	7 535,64	7 535,64	7 535,64	7 535,64	7 535,64
Maison des Associations 1°T	26 766,16	26 766,16	26 766,16	23 656,64	23 656,64	23 656,64
Maison des Associations 2°T	10 426,18	10 134,18	9 842,18	7 654,18	7 554,18	7 454,18
Acq. immobilière 2013	9 057,97	8 954,28	8 954,28	8 954,28	8 954,28	8 954,28
Travaux "Lot Mont Chanois"	0,00	0,00	0,00	30 844,57	30 844,57	30 844,57
Travaux "Lot les Fougères"	0,00	0,00	0,00	0,00	20 799,40	20 799,40
TOTAL ANNUITES :	146 864,25	126 871,65	106 081,56	95 257,67	115 957,07	115 857,07

EVOLUTION DES PRODUITS FISCAUX COMMUNAUX							
Année	Bases prévisionnelles	Taux	Produits attendus	Bases notifiées	Produits reçus	Allocations compensatrices	Produit total
2014			480 931.00 €		639 923.60 €	8 456.00 €	648 379.60 €
▣ T.H.	1 576 000.00 €	10.00%	157 600.00 €	1 582 094.00 €	158 210.00 €	4 688.00 €	162 898.00 €
▣ T.F.B.	2 273 000.00 €	13.70%	311 411.00 €	2 319 939.00 €	317 861.00 €	1 106.00 €	318 967.00 €
▣ T.F.N.B.	33 700.00 €	36.15%	11 930.00 €	33 071.00 €	11 948.00 €	2 490.00 €	14 438.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	172.00 €	152 076.60 €
2015			496 525.00 €		653 545.60 €	8 447.00 €	661 992.60 €
▣ T.H.	1 608 000.00 €	10.00%	160 800.00 €	1 661 517.00 €	166 152.00 €	5 353.00 €	171 505.00 €
▣ T.F.B.	2 364 000.00 €	13.70%	323 868.00 €	2 362 651.00 €	323 683.00 €	708.00 €	324 391.00 €
▣ T.F.N.B.	32 800.00 €	36.15%	11 857.00 €	32 657.00 €	11 806.00 €	2 272.00 €	14 078.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	114.00 €	152 018.60 €
2016			514 060.00 €		660 392.60 €	5 525.00 €	665 917.60 €
▣ T.H.	1 681 000.00 €	10.00%	168 100.00 €	1 661 517.00 €	166 512.00 €	2 795.00 €	164 912.00 €
▣ T.F.B.	2 430 000.00 €	13.70%	332 910.00 €	2 432 722.00 €	333 295.00 €	572.00 €	333 867.00 €
▣ T.F.N.B.	36 100.00 €	36.15%	13 050.00 €	36 168.00 €	13 076.00 €	2 062.00 €	15 138.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	96.00 €	152 000.60 €
2017			532 753.00 €		684 643.60 €	8 943.00 €	693 586.60 €
▣ T.H.	1 654 000.00 €	10.00%	165 400.00 €	1 649 422.00 €	164 942.00 €	6 748.00 €	171 690.00 €
▣ T.F.B.	2 588 000.00 €	13.70%	354 556.00 €	2 591 418.00 €	355 043.00 €	250.00 €	355 293.00 €
▣ T.F.N.B.	35 400.00 €	36.15%	12 797.00 €	35 283.00 €	12 754.00 €	1 915.00 €	14 669.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	30.00 €	151 934.60 €
2018			541 926.00 €		695 982.60 €	9 413.00 €	705 395.60 €
▣ T.H.	1 691 000.00 €	10.00%	169 100.00 €	1 676 994.00 €	167 733.00 €	7 532.00 €	175 265.00 €
▣ T.F.B.	2 629 000.00 €	13.70%	360 173.00 €	2 644 127.00 €	363 658.00 €	208.00 €	363 866.00 €
▣ T.F.N.B.	35 000.00 €	36.15%	12 653.00 €	35 093.00 €	12 687.00 €	1 673.00 €	14 360.00 €
▣ T.P.	- €	0.00%	- €	- €	151 904.60 €	- €	151 904.60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

PREND ACTE des orientations budgétaires 2019 telles que ci-dessus décrites.

15/ École de Pusy-Épenoux : Subvention scolaire 2018-2019 « piscine et voile scolaires ».
(Délibération n°15) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée la demande de subvention présentée par Monsieur MALCHAUSSE de l'École Primaire de Pusy-Épenoux.

Cette demande concerne les activités « Piscine Scolaire » et « Voile Scolaire » pour l'année scolaire 2018-2019 :

- Pour ces activités, à hauteur de 497,76 €uros pour 12 enfants de Pusy scolarisés à Pusy-Épenoux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ATTRIBUE une subvention de 497,76 €uros à l'association scolaire de Pusy-Épenoux pour les 12 élèves de Pusy scolarisés à l'école de Pusy-Épenoux pour les activités « Piscine Scolaire » et « Voile Scolaire » (crédits budgétaires 657482 ouverts au Budget Primitif 2018).

16/ Travaux de mise en accessibilité des bâtiments : Subvention et plan de financement
(Délibération n°16) :

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La Commune de Pusy s'engage donc à rendre accessible l'ensemble de ses bâtiments et ses installations ouvertes au public (IOP) pour se mettre en conformité et d'ouvrir ses locaux à tous.

Dans ce contexte, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Saône a été missionné pour faire un diagnostic des bâtiments communaux.
En date du 26 Mai 2018, le diagnostic a été établi.

Sur cette base, l'entreprise HAND&VIE a été sollicitée pour chiffrer le coût des travaux nécessaires pour la mise en conformité.

Le coût du diagnostic établi par le CDG 70 est de 663,84 € et le coût prévisionnel des travaux estimé par HAND&VIE s'élève à 12.441,30 € HT.

Cette opération peut faire l'objet d'un soutien financier de l'État au titre de la DETR ou de la DSIL (programmation 2019).

Le plan de financement serait ainsi le suivant :

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS	
POSTE DEPENSES	
Diagnostic : <i>Établi par CDG 70</i>	663,84 €
Travaux : <i>Estimatifs HAND&VIE</i>	12.441,30 €
Divers et imprévus :	1.894,86 €
COUT TOTAL :	15.000,00 €
FINANCEMENT	
ETAT : subvention DETR ou DSIL : 50 %	7.500,00 €
Autofinancement communal	7.500,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le programme de travaux de mise en conformité sur la base du diagnostic établi par le CDG70 ;

APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel que ci-dessus décrit ;

AUTORISE Monsieur le Maire à passer commande pour la réalisation de ces travaux ;

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention à hauteur de 50 % pour cette opération au titre de la DETR ou de la DSIL programmation 2019 ;

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des travaux dans le cadre de l'élaboration du Budget Primitif 2019 ;

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

17/ QUESTIONS DIVERSES :

Un tour de table est fait :

- Intervention de Monsieur René REGAUDIE :
 - Carte de vœux 2019 :

Monsieur REGAUDIE présente à l'Assemblée la carte de vœux 2019. Cette carte représente 3 symboles : la guerre de 14-18, la Mairie (pilier de la Commune), la zone Oasis III.

- Commissions communales :

Monsieur REGAUDIE souhaite qu'en 2019 les commissions communales se réunissent plus fréquemment notamment en amont de la réunion de préparation du Budget 2019.

○ Cérémonies centenaire 1^{ère} guerre mondiale :

Monsieur REGAUDIE tient à présenter ses remerciements pour ces cérémonies à :

- Madame SAÏDI Directrice du RPI et à toute son équipe ;
- Madame FERRAND médiathécaire communale et à toute son équipe ;
- Les membres du Conseil Municipal présents.

○ Projet parc photovoltaïque :

Monsieur REGAUDIE informe l'Assemblée qu'une filiale du groupe « Direct Énergie » a déposé un permis de construire pour la mise en place d'un parc photovoltaïque sur le site de l'ancienne « Classe II » de SITA.

Une enquête publique devra avoir lieu.

Il est prévu également que des moutons pâturent sous les panneaux pour entretenir les terrains. D'autres projets sont à l'étude (couverture parking E. Leclerc et zone Technologia).

○ Chemin de la Montoillotte :

Monsieur REGAUDIE a décidé de fermer le « Chemin de la Montoillotte » suite aux incidents du 17 Novembre 2018 : La chaussée a été fortement dégradée.

Dès que les réparations seront entreprises, la voie sera ouverte à nouveau avec comme prescriptions, limitation à 3,5 T. et à 30 Km/h.

○ Préparation budget 2019 :

Monsieur REGAUDIE souhaite que soient inscrits en dépenses prioritaires, les travaux suivants :

- La réfection de la toiture de l'École (2^e partie) ;
- La remise en peinture de l'Église.

○ Marché de Noël 2018 :

Monsieur REGAUDIE souhaite à remercier toutes les personnes qui se sont investies dans cette aventure couronnée de succès à nouveau.

○ Transactions foncières :

Monsieur REGAUDIE fait le point sur les derniers dossiers dont il a connaissance :

- SPIC et TRYBA viendraient à Pusey dans les bâtiments de C4M (ex. Piguet) ;
- L'association tutélaire aurait trouvé un accord avec RMC pour reprendre le bâtiment situé dans la zone Oasis ;
- Une crêperie devrait ouvrir début 2019 dans les cellules « La Musardière » dans la zone Oasis.

• Intervention de Madame Marie-Christine MOINOT :

○ Rentrée scolaire 2019-2020 :

Une réunion a eu lieu ce jour avec l'Académie et les 3 Maires du RPI : La situation actuelle avec 208 élèves projetés scolarisés à la rentrée de 2019 est en deçà du seuil de fermeture fixée à 212 élèves.

Les élus ont tenu à préciser à l'Académie qu'en marge de ces effectifs actuellement recensés, ne sont pas comptabilisés les enfants des « gens du voyage » qui fréquentent régulièrement le groupe scolaire et les futurs enfants qui seront scolarisés avec l'ouverture des enseignes de la zone Oasis III.

Actuellement 45 élèves sur les 215 du RPI sont extérieurs aux 3 communes.

Les élus seront vigilants.

○ Transports scolaires :

La gratuité des transports scolaires devrait être reconduite par la Région Bourgogne Franche-Comté.

Concernant l'accompagnement au sein du RPI pour les transports scolaires, pour le trajet Charmoille-Pusey, la Région Bourgogne Franche-Comté propose à la Commune de Pusey de voir directement avec le transporteur.

- Intervention de Monsieur Pierre CLERC :

- Travaux Rue de la Maison du Berger :

L'éclairage public est presque terminé et tout fonctionne pour le moment.

- Plan de déneigement communal :

Monsieur CLERC expose à l'Assemblée le plan de déneigement communal qui sera communiqué aux administrés de Pusey dans le prochain Bulletin d'Info.

- Préparation budgétaire 2019 :

Les responsables des Commissions Communales seront conviés à une réunion le 25 janvier 2019 à 18 H 30.

- Intervention de Monsieur Patrice MANTION :

- Subventions aux associations :

Monsieur MANTION va revoir avec les membres de la commission l'opportunité de changer les clés de répartition d'attribution des subventions individuelles.

- Éclairage du terrain de foot à 7 :

Monsieur MANTION déplore de n'avoir encore rien reçu de la SICAE pour ce projet.

- Intervention de Madame Sandra VIENNET :

- Colis de Noël 2018 :

Madame VIENNET informe l'Assemblée qu'en raison de problèmes logistiques et de communication, la distribution du « Colis de Noël » s'effectuera les 21 et 22 décembre 2018 au lieu des 14 et 15 décembre 2018 initialement prévus.

- Intervention de Monsieur Philippe BANET :

- Marché de Noël 2018 :

Monsieur BANET fait le point :

- Moins de visiteurs se sont rendus au « Marché de Noël » ;
- Les exposants « métiers de bouche » souffrent d'un manque de visibilité à la Salle Polyvalente ;
- La tombola a rapporté 400 euros environ ;
- Monsieur BANET remercie toutes les personnes qui se sont impliquées sur ce week-end ;
- Le Comité des Fêtes a servi pas moins de 140 repas et Monsieur BANET tient à les remercier pour leur investissement ;
- Le prochain « Marché de Noël » se tiendra normalement les 7 et 8 décembre 2019.

- Sens unique Rue Jules Rimet :

Monsieur BANET demande s'il est possible de rétablir la circulation en double sens jusqu'à l'impasse « Louis Pasteur ».

Monsieur REGAUDIE répond par la négative pour ne pas commencer à permettre des « dérogations » à chacun des « sens unique » mis en place.

- Intervention de Monsieur Jean-Jacques POLIEN :

- Église :

Monsieur POLIEN informe l'Assemblée qu'il travaille sur la rénovation de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 33.

Le Maire,

René REGAUDIE



La Secrétaire de séance,

Marie-Christine MOINOT